



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE EXERCICES 2026-2027-2028

Conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour les exercices financiers de 2026, 2027 et 2028, lequel prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026, a été déposé à mon bureau le **10 septembre 2025**.

Toute personne intéressée peut consulter le rôle d'évaluation foncière sur internet à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/role-evaluation-fonciere> ou à l'Hôtel de Ville, situé au 109, rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue H9X 1M2, les jours ouvrables durant les heures normales d'ouverture.

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à l'égard de ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au plus tard le 30 avril 2026;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, intitulé « DEMANDE DE RÉVISION À L'ÉGARD DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE », lequel est disponible :
  - En ligne sur le site web de la Ville de Montréal : <https://montreal.ca/demarches/demander-une-revision-du-role-devaluation-fonciere>;
  - Aux bureaux de la direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, situés au 255, boulevard Crémazie Est, bureau 600, Montréal (Québec) H2M 1L5;
  - À l'hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, situé au 109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 1M2;
- Exposer brièvement les motifs ou arguments invoqués à son appui;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs* adopté par l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée;
- Être déposée en personne à l'un des endroits suivants :

#### **Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal**

- ❖ 255, boulevard Crémazie Est, bureau 700 Montréal (Québec) H2M 1L5
- ❖ 1868, boulevard des Sources, bureau 500 Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2

OU être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

#### **Direction de l'évaluation foncière - Point de service**

- ❖ 255, boulevard Crémazie Est, Bureau 700 Montréal (Québec) H2M 1L5

OU être complétée via le module en ligne.

Pour obtenir plus de renseignements : (514) 280-3825 ou [evalinfo@montreal.ca](mailto:evalinfo@montreal.ca).

DONNÉ à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 16 septembre 2025.

Me Caroline Plourde,

Greffière